

AMAPOTAGERE9, rue du Maine
53000 LAVAL

Contrat d'engagement 2016 / 2017

Entre l'**Adhérent**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (fixe et/ou portable): Courriel :

et le **Producteur** TAILLANDIER HuguesLe jardin des prés
53410 OLIVET

est convenu ce qui suit, **pour la période du 21 octobre 2016 au 13 octobre 2017 : 48 paniers livrés, car une interruption de 2 semaines est prévue au printemps, mais 50 paniers payés (équivalant à 2 semaines de congés pour le producteur)**

Le Producteur s'engage à :

livrer personnellement au lycée agricole de Laval, chaque vendredi soir entre 17H45 et 19H15 :

- 1 panier de légumes dit **petit** produit par ses soins, d'une valeur de 9,00 €.
- 1 panier de légumes dit **moyen** produit par ses soins, d'une valeur de 12,00 €.
- 1 panier de légumes dit **grand** produit par ses soins, d'une valeur de 17,00 €.

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP,
- encaisser les chèques de paiement au début de chaque période et selon la fréquence correspondant à leur nombre indiqué ci-dessous
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association **AMAPOTAGERE**

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre au lieu déterminé son panier hebdomadaire,
- remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de Hugues Taillandier ou mettre en place un virement automatique selon les modalités transmises par la trésorière ultérieurement.

1 PETIT PANIER PAR SEMAINE 450 €	1 MOYEN PANIER PAR SEMAINE 600 €	1 GRAND PANIER PAR SEMAINE 850 €
11 chèques de 37 € + 1 chèque de 43 €	12 chèques de 50 €	11 chèques de 71 € + 1 chèque de 69 €
3 chèques de 112 € + 1 chèque de 114 €	4 chèques de 150 €	3 chèques de 212 € + 1 chèque de 214 €
Virement automatique 4 x 112,5 €	Virement automatique 4 x 150 €	Virement automatique 4 x 212,5 €

- assurer avec le producteur et à tour de rôle avec les autres adhérents, la distribution des paniers correspondant à environ 2 distributions pour la période totale du contrat
- trouver son remplaçant en cas de départ anticipé
- accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier
- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association **AMAPOTAGERE**,

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire (exprimé par écrit sur ce contrat) ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association **AMAPOTAGERE** a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Bertrand Le Roux, membre du bureau, référent auprès de l'agriculteur.

Fait en 1 exemplaire A....., le.....

Signature de l'adhérent

Signature du producteur